

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 9 novembre 2018
Nombre de conseillers
En exercice : 19
En présence : 17
Votants : 19

L'an deux mil dix-huit,

Le seize novembre à dix-sept heures trente,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Régis STEPHANT, André STEPHANT

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, Elise GUENNEC

Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Elise GUENNEC à Annick HESS

DELIBERATION n°2018-85: Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 septembre 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Ayant entendu les observations portées,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstentions

DECIDE d'adopter

- le procès-verbal du 21 septembre 2018

Fait à l'île de Groix, le 19 novembre 2018

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 novembre 2018 et de la publication le 19 novembre 2018.

Fait à l'île de GROIX, le 19 novembre 2018.

le Maire

pour le Maire et par délégation

le Premier adjoint

Gilles Le Menach



Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 9 novembre 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 19

En présence : 17

Votants : 19

L'an deux mil dix-huit,

Le seize novembre à dix-sept heures trente,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Régis STEPHANT, André STEPHANT

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, Elise GUENNEC

Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Elise GUENNEC à Annick HESS

DELIBERATION n°2018-86: Annulation vente terrain Quehello - Calloch Franck et Maïa

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vues les délibérations DELIBERATION n°2018-06: Vente de terrain – Quehello – ZM 171,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstentions

DECIDE

d'annuler les délibérations par lesquelles il avait approuvé la vente de la parcelle ZM 171 sise à Quehello à Franck et Maïa CALLOCH.

Fait à l'île de Groix, le 19 novembre 2018

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 novembre 2018 et de la publication le 19 novembre 2018.

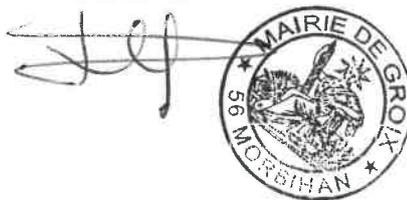
Fait à l'île de GROIX, le 19 novembre 2018.

le Maire

pour le Maire et par délégation

le Premier adjoint

Gilles Le Menach



**Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 9 novembre 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 19

En présence : 17

Votants : 19

L'an deux mil dix-huit,

Le seize novembre à dix-sept heures trente,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Régis STEPHANT, André STEPHANT

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, Elise GUENNEC

Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Elise GUENNEC à Annick HESS

DELIBERATION n°2018-87: Déclassement et vente d'une parcelle privée – Zone d'activités

La zone d'activités du Gripp est une zone d'intérêt communautaire à vocation artisanale. Créée en 2009 et aménagée par Lorient Agglomération, toutes les emprises cessibles ont trouvé acquéreur à ce jour.

Dans ce contexte et face à la demande d'implantation de nouvelle activité artisanale sur le secteur, une réflexion sur un possible remembrement de parcelle a été menée.

Ainsi, il est envisagé par Lorient agglomération de constituer une nouvelle parcelle cessible d'environ 1515 m² en regroupant une parcelle de Lorient Agglomération avec des parcelles voisines appartenant à des propriétaires privés.

Afin de permettre d'optimiser le foncier communal et communautaire en proposant une voirie présentant des caractéristiques compatibles à une zone d'activité, il est possible de détacher un terrain du domaine communal, parcelle ZD 1067.

Le futur porteur de projet pourra y réaliser des aménagements qualifiants en front de rue, et contribuer à sa mise en valeur.

Les surfaces concernées sont aujourd'hui des espaces en stabilisé constituant des délaissés de voirie non aménagés non affectés à un service public ni à l'usage direct du public.

La voirie a été créée et réceptionnée en début d'année 2012.

La surface exacte sera connue après l'établissement d'un document d'arpentage qui sera réalisé par un géomètre expert.

Il convient de procéder à la désaffectation et au déclassement de la partie de terrain communal précitée.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le constat de désaffectation matérielle établi par Maître ERHET, huissier de justice,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Considérant que c'est au conseil municipal que revient le droit de fixer le prix de cession après en avoir délibéré,

Considérant que le terrain concerné, n'est pas affecté à l'usage direct du public,

Considérant que le terrain concerné appartient à une parcelle privée jouxtant une voie publique créée en 2012,

Considérant l'intérêt collectif que constitue la vente de cette parcelle dans le cadre d'une opération de remembrement de la zone d'activités communautaire,

Compte tenu de la consultation de France Domaine,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Constate la désaffectation d'une emprise issue de la parcelle ZD1607 du domaine public communal, selon un plan d'arpentage qui sera dressé et présenté lors du prochain conseil municipal

Prononce le déclassement dudit terrain du domaine public de la commune et son incorporation dans le domaine privé de la commune

Mandate Monsieur le Maire pour les opérations d'arpentage et de bornage

Approuve le principe de la vente de l'emprise concernée à Lorient agglomération

Mandate Monsieur le Maire à signer les actes et tout document nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Dit que le prix et la forme de la cession seront validés lors du prochain conseil municipal

Fait à l'île de Groix, le 21 novembre 2018

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21 novembre 2018 et de la publication le 21 novembre 2018.

Fait à l'île de GROIX, le 21 novembre 2018.

le Maire

pour le Maire et par délégation

le Premier adjoint Gilles Le Menach



Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 9 novembre 2018
Nombre de conseillers
En exercice : 19
En présence : 17
Votants : 19

L'an deux mil dix-huit,

Le seize novembre à dix-sept heures trente,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Régis STEPHANT, André STEPHANT

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, Elise GUENNEC

Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Elise GUENNEC à Annick HESS

DELIBERATION n°2018-88: Décision modificative Budget principal n°3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les instructions comptables M14,
Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstentions

DECIDE d'adopter

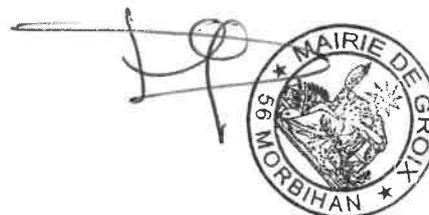
- la **Décision modificative n°3 du Budget principal, ci-annexée**

Fait à l'île de Groix, le 19 novembre 2018
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 novembre 2018 et de la publication le 19 novembre 2018.

Fait à l'île de GROIX, le 19 novembre 2018.

le Maire

pour le Maire et par délégation
le Premier adjoint Gilles Le Menach



56069	COMMUNE ILE DE GROIX	DM n°3 2018
Code INSEE	230 - Commune de Groix	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM Novembre

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	36 390,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	36 390,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-74832 : Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 390,00 €
R-74881 : Attributions port	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 390,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	41 390,00 €	0,00 €	41 390,00 €
Total Général		41 390,00 €		41 390,00 €

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 9 novembre 2018
Nombre de conseillers
En exercice : 19
En présence : 17
Votants : 19

L'an deux mil dix-huit,

Le seize novembre à dix-sept heures trente,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Régis STEPHANT, André STEPHANT

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, Elise GUENNEC

Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Elise GUENNEC à Annick HESS

DELIBERATION n°2018-~~21~~ Décision modificative Budget principal n°4

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions comptables M14,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstentions

DECIDE d'adopter

- la Décision modificative n°4 du Budget principal, ci-annexée

Fait à l'île de Groix, le 19 novembre 2018

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 novembre 2018 et de la publication le 19 novembre 2018.

Fait à l'île de GROIX, le 19 novembre 2018.

le Maire

pour le Maire et par délégation
le Premier adjoint Gilles Le Menach



56069 Code INSEE	COMMUNE ILE DE GROIX 230 - Commune de Groix	DM n°4 2018
----------------------------	---	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM Régularisation

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-458101 : Office du tourisme	0,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458101 : Office du tourisme	0,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €
R-458201 : Office du tourisme	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 300,00 €
TOTAL R 458201 : Office du tourisme	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 300,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	1 300,00 €	0,00 €	1 300,00 €
Total Général		1 300,00 €		1 300,00 €

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 9 novembre 2018
Nombre de conseillers
En exercice : 19
En présence : 17
Votants : 19

L'an deux mil dix-huit,

Le seize novembre à dix-sept heures trente,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Régis STEPHANT, André STEPHANT

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, Elise GUENNEC

Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Elise GUENNEC à Annick HESS

DELIBERATION n°2018-90: Décision modificative Budget Port Tudy n°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les instructions comptables M4,
Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstentions

DECIDE d'adopter

- la Décision modificative n°2 du Budget Port Tudy, ci-annexée

Fait à l'île de Groix, le 19 novembre 2018

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 novembre 2018 et de la publication le 19 novembre 2018.

Fait à l'île de GROIX, le 19 novembre 2018.

le Maire

pour le Maire et par délégation

le Premier adjoint Gilles Le Menach



56069 Code INSEE	COMMUNE ILE DE GROIX 274-Port Tudy	DM n°2 2018
----------------------------	--	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM Novembre

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-648 : Autres charges de personnel	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	35 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	35 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	35 100,00 €	35 100,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	35 100,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	35 100,00 €	0,00 €
R-28153 : Installations à caractère spécifique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
R-1312 : Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 100,00 €
R-1316 : Autres établissements publics locaux	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	12 100,00 €
D-2313-1801 : PORTE BASSIN A FLOT	0,00 €	38 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-1802 : QUAIS AMENAGEMENT REFECTION	38 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-1803 : AIRE DE REPARATION NAVALE	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	44 000,00 €	38 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	44 000,00 €	38 000,00 €	38 100,00 €	32 100,00 €
Total Général		-6 000,00 €		-6 000,00 €

**Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 9 novembre 2018
Nombre de conseillers
En exercice : 19
En présence : 17
Votants : 19

L'an deux mil dix-huit,

Le seize novembre à dix-sept heures trente,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Régis STEPHANT, André STEPHANT

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, Elise GUENNEC

Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Elise GUENNEC à Annick HESS

DELIBERATION n°2018-91: Garantie d'emprunt Bretagne Sud Habitat

L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU MORBIHAN - BRETAGNE SUD HABITAT-, ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexes à la présente délibération, initialement garantis par COMMUNE DE Groix,
ci-après le Garant.

En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement desdites Lignes du Prêt Réaménagées.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstentions

DECIDE

Article 1 :

Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées".

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues, notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées" qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les Lignes du Prêt Réaménagées à taux révisibles indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites Lignes du Prêt Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 22/06/2018 est de 0,75 % ;

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

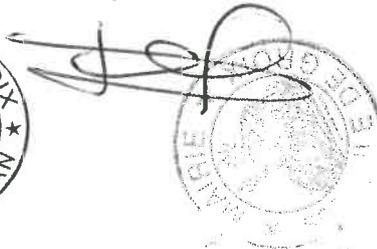
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 novembre 2018 et de la publication le 19 novembre 2018.

Fait à l'île de Groix, le 19 novembre 2018

Fait à l'île de GROIX, le 19 novembre 2018.

le Maire

pour le Maire et par délégation
le Premier adjoint Gilles Le Menach



Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 9 novembre 2018
Nombre de conseillers
En exercice : 19
En présence : 17
Votants : 19

L'an deux mil dix-huit,

Le seize novembre à dix-sept heures trente,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Régis STEPHANT, André STEPHANT

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, Elise GUENNEC

Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Elise GUENNEC à Annick HESS

DELIBERATION n°2018-92: Loyers BSH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'indice des loyers communiqué par Bretagne Sud Habitat, 1,25 % en juillet 2018,

Vu l'indice IRL des loyers publié en octobre 2018, de 1,57 %

Sous réserve d'une contradiction avec le Projet de Loi de Finances 2019,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstentions

DECIDE

- d'augmenter les loyers des logements communaux mis en gérance par BSH ou loués directement par la commune sur la base d'un indice de 1 %

Fait à l'île de Groix, le 19 novembre 2018

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 novembre 2018 et de la publication le 19 novembre 2018.

Fait à l'île de GROIX, le 19 novembre 2018.

le Maire

pour le Maire et par délégation
le Premier adjoint Gilles Le Menach



**Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 9 novembre 2018
Nombre de conseillers
En exercice : 19
En présence : 17
Votants : 19

L'an deux mil dix-huit,
Le seize novembre à dix-sept heures trente,
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,
Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Régis STEPHANT, André STEPHANT
Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, Elise GUENNEC
Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Elise GUENNEC à Annick HESS

DELIBERATION n°2018-93 Proj et Capitainerie – Plan de financement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la Commission Finances,
Considérant le besoin de réalisation d'un nouvel équipement Capitainerie et Salle d'attente à Port Tudy,
Vu la convention proposée par la Région Bretagne, autorité portuaire et autorité concédante, apportant un financement à hauteur de 50 % des études et des travaux,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- de confirmer la délibération du 16 février 2018 par laquelle était approuvé le projet
 - de confirmer la rémunération des intentions architecturales des candidats à hauteur de 1500 € HT
 - d'approuver le plan de financement ci-annexé
 - d'approuver la convention de financement avec la Région Bretagne, ci annexée,
 - d'autoriser le Maire à signer
 - de solliciter les financements de la Région selon le plan de financement suivant
 - d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et réglementaires en vue de la bonne réalisation du projet, en matière d'urbanisme notamment.
- DIT que les montants sont prévus au budget

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21 novembre 2018 et de la publication le 21 novembre 2018.

Fait à l'île de Groix, le 21 novembre 2018
Fait à l'île de GROIX, le 21 novembre 2018.

le Maire
pour le Maire et par délégation
le Premier adjoint Gilles Le Menach



Création de la nouvelle capitainerie et de l'abri passagers : partie études

Dépenses prévisionnelles		Recettes	
Description des postes de dépenses	Montant HT (€)	Financiers	Montant HT (€)
Etude de programmation	9 930,00 €	Région Bretagne	34 022,63 €
Relevés topographiques	800,00 €	Conseil Départemental 56	20 413,58 €
Publication des marchés	1 000,00 €	Autofinancement	13 609,05 €
Diagnostic géotechnique	6 750,00 €		
Diagnostic amiante, plomb, état parasitaire	3 570,00 €		
Maîtrise d'œuvre jusqu'à APS	23 505,00 €		
Mission de Coordination Sécurité et Protection de la santé	4 100,00 €		
Mission de Contrôle Technique	6 650,00 €		
Mission Ordonnancement, Programmation et Coordination	8 500,00 €		
Aléas	3 240,25 €		
TOTAL	68 045,25 €		68 045,25 €
			100%

Création de la nouvelle capitainerie et de l'abri passagers : partie travaux

Dépenses prévisionnelles		Recettes	
Travaux	Montant HT (€)	Financiers	Montant HT (€)
Démolition « abri passagers »	19 000,00 €	Région Bretagne	249 722,50 €
Construction neuve avec auvent (terrasse vigie+barrière)	261 000,00 €	Conseil Départemental 56	149 833,50 €
Réhabilitation actuelle « capitainerie »	12 000,00 €	Autofinancement	99 889,00 €
Aménagement extérieurs (dont réseaux) – provisions	100 000,00 €		
Sous-total 1	392 000,00 €		
Dépenses annexes			
Honoraires Maître d'œuvre à partir de la phase APD	27 995,00 €		
Honoraires Assistant à Maîtrise d'Ouvrage	10 000,00 €		
Indemnités candidats non retenus (consultation sur intentions architecturales)	5 000,00 €		
Dépenses annexes (frais divers, diagnostics, branchement...)	6 450,00 €		
Tolérance phase étude (3%)	12 000,00 €		
Aléas travaux (5%)	20 000,00 €		
Assurance dommage ouvrage (bâtiment neuf)	8 000,00 €		
Révisions des prix (2 ans) – approximation	18 000,00 €		
Sous-total 2	107 445,00 €		
TOTAL	499 445,00 €		499 445,00 €
			100%

Plan de financement général projet capitainerie

Dépenses prévisionnelles HT		Recettes	
Partie études	Montant HT (€)	Participations	Montant HT (€)
	68 045,25 €	Conseil Régional	283 745,13 €
Partie Travaux	499 445,00 €	Conseil Général 56	170 247,08 €
		Autofinancement	113 498,05 €
TOTAL	567 490,25 €	TOTAL	567 490,25 €
			100%

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 9 novembre 2018
 Nombre de conseillers
 En exercice : 19
 En présence : 17
 Votants : 19

L'an deux mil dix-huit,

Le seize novembre à dix-sept heures trente,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Régis STEPHANT, André STEPHANT

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, Elise GUENNEC

Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Elise GUENNEC à Annick HESS

DELIBERATION n°2018-94:Projet Pistes Cyclables

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les possibilités de financement actuelles,

Considérant l'intérêt de créer des équipements permettant des déplacements sécurisés en mobilités douces,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- d'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Intitulés des dépenses	Montant HT	Intitulés	Montant	%
Plan d'alignement	6 000,00 €	DSIL	273 474	30,00%
Bornage des terrains		Département CAT	273 474,00 €	30,00%
Acquisition des terrains	31 440,00 €	Lorient Agglo	182 316,00 €	20,00%
Frais de notaire		Commune	182 316,00 €	20,00%
Maîtrise d'œuvre	82 320,00 €			
OPC	8 000,00 €			
Mission CT/CSPS	12 000,00 €			
Frais de publication marché MOE/travaux	3 500,00 €			
Liaison Bourg/Locmaria et plage de Locmaria	375 000,00 €			
Liaison Bourg/Port Méлите et Plage de Port Méлите	11 000,00 €			
Liaison Bourg/Kerohet et Plage des Grands Sables	300 000,00 €			

- d'autoriser le Maire à solliciter les financements afférents

- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et réglementaires en vue de la bonne réalisation du projet, en matière d'urbanisme notamment.

Fait à l'île de Groix, le 19 novembre 2018

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 novembre 2018 et de la publication le 19 novembre 2018.

Fait à l'île de GROIX, le 19 novembre 2018.

le Maire
 pour le Maire et par délégation
 le Premier adjoint Gilles Le Menach

